

SITTOMAT

Comité Syndical

2 octobre 2024

Procès-Verbal

Etaient présents

Gilles VINCENT, Président
Jean Luc GRANET
René CASTELL
Jean TEYSSIER
Robert BERTI
Patrick BOUBEKER
Anne Marie METAL
Christine SINQUIN
Luc de SAINT SERNIN
Albert TANGUY
Ange MUSSO
Robert BENEVENTI
Michel LE DARD
Patrick MARTINELLI
Bernard MARTINEZ

Christophe DELIGNY, Directeur
Sandra LE BEC PEINADO
Michel OLLAGNIER
Michel MARIN
Julien DELOFFRE

ORDRE DU JOUR

SITTOMAT COMITE SYNDICAL	1
ORDRE DU JOUR	2
<u>I.</u> I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 22 mai 2024 et du Comité Syndical du 5 juin 2024	3
<u>II.</u> II. 1884 – Autorisation de signature du marché AOO2024-04 de caractérisations des OMR collectées sur le territoire du SITTOMAT	3
<u>III.</u> III. 1885 – Approbation du nouvel organigramme des services du SITTOMAT	4
<u>IV.</u> IV. 1887 – Avis du SITTOMAT sur la modification n°1 du SRADDET de la Région Sud	7
<u>V.</u> V. 1888 – Agrément de la modification d'actionnariat de la société ZEPHIRE	10
<u>VI.</u> VI. Questions diverses	12

Le Président

Bonjour à tous, excusez mon petit retard. Nous allons démarrer. Je rappelle que toutes les délibérations qui vous sont présentées aujourd'hui ont été examinées la semaine dernière en commission mixte et qu'elles ont toutes reçu un avis favorable.

I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 22 mai 2024 et du Comité Syndical du 5 juin 2024

Le Président

Avez-vous des questions ou des remarques ? Non ? Je considère donc qu'ils sont adoptés.

II. 1884 – Autorisation de signature du marché AOO2024-04 de caractérisations des OMR collectées sur le territoire du SITTOMAT

Le Directeur

Nous avons réalisé une campagne de caractérisation en 2018-2019, portant sur les ordures ménagères résiduelles, afin de déterminer la composition de nos OMR et notamment d'identifier les proportions de déchets recyclables qu'elles contenaient. Ces informations sont particulièrement précieuses. Il faut savoir qu'au niveau national, l'ADEME effectue des caractérisations environ tous les quatre à cinq ans, dans le même but d'orienter les politiques publiques en matière de prévention et de tri des déchets.

Nous avons mené cet exercice en 2018-2019, et je pense que nous en parlons assez souvent, car nous avons recueilli une mine d'informations qui permet, commune par commune, de connaître les forces et faiblesses de la collecte des déchets. Nous souhaitons renouveler cet exercice cinq ans après la campagne de 2018-2019, afin notamment d'observer la progression que nous pourrions constater dans l'évolution de la composition de nos OMR.

Nous utiliserons pour cette raison le même plan d'échantillonnage. C'est-à-dire que nous étudierons la composition des OMR des mêmes tournées de collecte que celles qui ont été retenues en 2018-2019, de manière à pouvoir véritablement constater l'évolution de la composition des OMR sur chacune de nos communes.

Cette opération était initialement budgétée pour 2025, mais nous l'avons avancée car nous sommes dans un contexte un peu particulier. Peut-être que vous allez en parler, Président.

Le Président

Le contexte particulier est que nous sommes en négociation au niveau national entre les collectivités et Citeo, l'éco-organisme en charge des emballages ménagers. L'agrément de Citeo étant arrivé à terme en 2024, dans le nouvel agrément et sous la pression du ministère de l'Environnement, les collectivités ont demandé que Citeo soit soumis à des pénalités s'il n'atteignait pas les objectifs fixés par le gouvernement, soit 75 % des emballages ménagers valorisés sous forme matière.

Citeo s'est battu en déclarant : « Je veux bien être pénalisé, mais à condition que les collectivités qui ne font pas le rendement soient aussi pénalisées. » Il est ressorti de ces discussions que Citeo serait donc pénalisé, ainsi que les collectivités, si, effectivement, dans leurs ordures ménagères résiduelles (OMR), il restait encore des quantités importantes d'emballages ménagers. D'où l'idée de faire des caractérisations à la charge de Citeo.

Le problème est que Citeo ne fait qu'une seule caractérisation, en particulier en hiver ou en été, alors que nous les faisons en hiver et en été, sur chacune des communes. Nous avons donc refusé les caractérisations de Citeo, ce que nous pouvons faire, à condition toutefois de réaliser nous-mêmes les caractérisations. C'est ce que nous avons décidé de faire, d'où la raison pour laquelle nous avançons par rapport à ce que nous avons prévu concernant les caractérisations.

Ange MUSSO

Pour moi, c'est plus simple. Nous avons eu deux réponses une à 300 000 euros, une à 478 000 euros, sachant que notre estimation était de 275 000 euros. Comment nos services ont-ils fait l'estimation ? Ils sont partis du prix de 2018, puisque nous avons déjà fait une campagne de caractérisation en 2018. Ils ont rajouté 20 % d'inflation depuis 2018, plus 20 % de caractérisation supplémentaire. Un peu d'augmentation de la charge du marché pour arriver à 275 000 euros HT, ce qui fait que par rapport à 300 000 euros, c'est moins de 10 % d'écart et on est dans les prix.

En revanche, l'autre était très cher et surtout, son mémoire technique était moins bon, moins spécifié, notamment dans la troisième phase où l'on doit nous fournir l'analyse des données, des résultats, et la rédaction des rapports. Mais on ne nous expliquait rien.

Le choix de la CAO s'est porté sur un classement en mettant le numéro un, qui est la société Austral, anciennement Eliante, qui était la société ayant réalisé en 2018 nos études de caractérisation.

Le Président

Juste une précision, ces caractérisations sont utiles pour nous. Par exemple, on sait qu'on a encore 8 % de verre dans nos ordures ménagères. C'est absolument anormal. On avait déjà ce problème en 2018, on verra l'évolution. Le verre, c'est vraiment l'objet qu'il faut enlever de nos OMR. Pourquoi ? Parce que quand ça part en incinération, on va le porter à une température de 950 degrés, donc il va prendre de l'énergie. Il ne va pas en donner et ensuite, il va être refroidi dans l'extracteur. C'est-à-dire que toute l'énergie qu'il a prise va partir sous forme de vapeur non récupérable. C'est vraiment quelque chose qu'il faut enlever.

On a à peu près 16 % de papier-carton, 8 % de plastiques. On voit là qu'il y a des progressions intéressantes à faire qui, d'une part, pourraient nous amener des recettes de l'éco-organisme et, d'autre part, nous éviteraient des coûts à l'usine d'incinération. Donc, les caractérisations sont très, très importantes.

Robert BENEVENTI

Ils nous verseront quelque chose Citeo ?

Le Président

Ils nous verseront quelque chose, mais une bricole. Je te le dis tout de suite. Avez-vous des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité

III. 1885 – Approbation du nouvel organigramme des services du SITTOMAT**Le Directeur**

Nous avons souhaité reprendre l'organigramme des services du syndicat. À l'origine, quand je suis arrivé en 2021, l'organigramme des services était organisé en peigne. Cela signifie que j'avais sous ma direction directe l'ensemble des agents du syndicat, ce qui représentait dix agents à l'époque. Pour moi, c'était intéressant puisque j'arrivais, c'était une manière de faire connaissance avec chacun des agents, son plan de charge, sa manière de travailler, et de vraiment rentrer dans l'activité du syndicat.

Il s'est passé bientôt quatre ans. Nous avons des projets importants qui sont en train de se concrétiser, comme le centre de tri, dont on espère pouvoir démarrer les travaux incessamment sous peu. Nous avons également engagé une réflexion sur le tri et la valorisation des bio déchets. Nous aurons vraisemblablement aussi, on l'espère en tout cas, un quai de transfert

supplémentaire à réaliser sur Lagoubran si la Ville de Toulon va au bout du processus de vente des terrains. On se voit cet après-midi d'ailleurs, Monsieur De Saint-Sernin, au cimetière.

En tout cas, nous avons effectivement des projets structurants qui se concrétisent et qui nécessitent de ma part une implication plus importante. Nous sommes en train de gagner en maturité, et nous avons jugé nécessaire de regrouper des fonctions similaires pour pouvoir améliorer la coordination entre différentes missions. C'est la raison pour laquelle nous proposons de refondre l'organigramme sur la base de cinq entités.

Nous avons l'entité Grands projets, gestion des ordures ménagères. Ce sont les fonctions assumées par Michel, qui est l'homme de la DSP Zephyre, l'homme des quais de transfert, qui gère toute la logistique, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, et qui est également l'artisan de la construction du centre de tri qui va démarrer. On va garder cette entité, c'est important d'avoir quelqu'un qui soit de qualité et qui soit autonome sur ces grands projets.

Nous proposons de regrouper par contre tout ce qui est relatif à l'exploitation, donc à l'exploitation des déchetteries, la collecte et le tri des emballages ménagers, et la valorisation des bios déchets, dans le cadre d'une seule et même unité. Les agents qui sont concernés aujourd'hui par ce regroupement sont Laurent Lauga qui travaille plus spécifiquement sur les collectes en apport volontaire et le textile ; Raphaël Vian qui travaille sur les déchètries, et Christine Castel qui travaille sur les relations avec les éco-organismes. Il va falloir qu'effectivement ils prennent en charge toute la partie gestion des bios déchets dans un futur proche.

Nous proposons également de regrouper les fonctions administratives qui sont toute la partie comptable et budgétaire, trésorerie, mais également tout ce qui est préparation et administration des commissions mixtes, comités syndicaux, secrétariat des services, gestion RH, au sein d'une entité, avec Géraldine et avec Patrick Lopez qui est un comptable que l'on a recruté récemment, en mai de cette année, et avec Sandra.

Et puis, on garde effectivement la communication telle qu'elle est aujourd'hui avec un agent en charge de la communication, que ce soit la communication multimédias, mais aussi la gestion des ambassadeurs du tri, et tout ce qui gravite autour de la communication, le rapport d'activité, la veille, etc. C'est avec Isabelle, et de temps en temps, ponctuellement, en fonction des missions, des services civiques, nous avons l'autorisation d'en employer jusqu'à deux.

Et puis, il y a donc une cinquième entité qui est créée, que j'ai appelée Performance. L'objectif est double. C'est d'une part de sécuriser l'ensemble des actes pris par le SITTOMAT sur un plan juridique, principalement au niveau de la commande publique. Et puis, le deuxième point, c'est de permettre effectivement d'engager des réflexions sur la performance en général, sur l'optimisation des coûts, et de réfléchir sur les filières. On a démarré une séquence de réflexion sur l'optimisation des filières pour optimiser les coûts tous azimuts. Parce que l'on a effectivement ce souci, Monsieur Beneventi l'a rappelé, on se lance dans de gros investissements, donc il faut effectivement être vigilant et savoir où aller chercher de l'autofinancement.

Robert BENEVENTI

J'ai une observation sur la forme de cet organigramme. Je vois qu'il y a des noms en bas, c'est bien, comme ça on sait à qui on a affaire. En haut, le DGS, par humilité, n'a peut-être pas mis son nom, mais il vaut mieux qu'il le mette...

Le Président

À moins qu'il soit sur le départ, ce dont je ne suis pas au courant !...

Robert BENEVENTI

Pour bien comprendre, là-haut, il y a deux rectangles, l'un avec Emmanuel Berthet, pour les marchés publics, et un avec le chargé de mission performance. C'est une autre personne ?

Le Directeur

Oui, c'est un recrutement en cours.

Robert BENEVENTI

C'est donc le seul poste pour lequel on ne peut pas mettre de nom aujourd'hui, je suis d'accord. Sinon, Monsieur le DGS, vous pouvez marquer votre nom quand même. Il y était auparavant.

Le Président

Pour répondre sur la maîtrise des coûts, je vais vous prendre un exemple qui m'interpelle depuis plus d'un an, ce sont les balayures. Nos machines tournent avec les balais et récupèrent tout un tas de produits. Dans ces produits, vous avez ce qu'on appelle des fines, c'est-à-dire de la poussière, des feuilles, etc.

Aujourd'hui, on a un marché qui part chez Mat'ild. Ces balayures partent à Fos, elles sont triées et traitées. Pourquoi sont-elles traitées ? Elles sont triées pour enlever la partie fermentescible, c'est-à-dire les feuilles, etc. Elles sont traitées parce qu'il y a des hydrocarbures sur les routes et que l'on ne peut pas mettre en décharge directement ces balayures. Le coût du traitement, c'est ?

Le Directeur

180 euros la tonne.

Le Président

Je ne comprends pas très bien et ça fait des mois que je dis qu'il faudrait faire des analyses, pour savoir exactement combien on a d'hydrocarbures dans ces fines, et voir comment on pourrait aboutir à un traitement qui nous conduirait à un coût nettement inférieur à 180 euros la tonne. Si on arrive à les mettre directement en décharge, une décharge de classe 3, c'est combien ?

Le Directeur

Classe 2, c'est si c'est pollué. Classe 3, c'est si c'est inerte.

Robert BENEVENTI

La classe 3 est à 60 euros.

Le Directeur

Sachant qu'il y a forcément un tri sommaire pour séparer la matière organique, les feuilles, de la partie minérale.

Robert BEVENETI

(Hors micro)

Le Président

On te paye un billet de train pour aller à Fos et tu vas voir.

Robert BEVENETI

(Hors micro)

Le Directeur

Nous, c'est vrai que dans le cadre du contrôle de la prestation, qui a démarré en janvier, on avait demandé à aller à Fos-sur-Mer et en fait, on a été reçu à Six-Fours. Parce que pour Fos-sur-Mer, c'était compliqué d'y aller. Effectivement, on est là-dessus.

Le Président

Ce que je voudrais vous faire comprendre, c'est que dans notre objectif de maîtrise des coûts, il faut procéder point par point et examiner comment on peut parvenir à les réduire par des solutions techniques. Pour tout vous dire, j'avais contacté un industriel local spécialisé dans le recyclage de matériaux en lui demandant s'il souhaitait se lancer dans ce domaine. Il m'a répondu que c'était un peu compliqué, mais je ne désespère pas qu'un jour, on parvienne à en convaincre un dans la région pour éviter de les envoyer ailleurs.

Si on arrive à enlever les hydrocarbures assez facilement - j'ai une idée en tête, mais comme je vais déposer un brevet, je ne vous la dévoilerai pas – et on ne va pas rentrer dans les détails. L'objectif est de trouver une solution moins coûteuse.

Même chose pour les encombrants. Je suis intervenu récemment lors d'une réunion départementale pour souligner que le principal enjeu de toutes les collectivités varoises, mais aussi régionales, est de trouver des exutoires pour nos encombrants. Ces derniers ne sont valorisés qu'à 50% maximum, les 50% restants allant en CET, ce qui n'est pas normal. Il existe des marges de progrès techniques qui nous permettront de réduire les coûts, à condition d'y consacrer du temps. Et peut-être un peu d'argent, notamment pour faire appel à un bureau d'études si nécessaire.

La personne qui sera chargée de missions performance aura, entre autres, à formuler des propositions de maîtrise des coûts.

Le Directeur

Concernant la question des noms, ils ne figurent pas sur un organigramme, qui n'est pas nominatif. Je les ai mis là pour votre compréhension, mais dans les éléments qui ont été transmis, notamment au comité technique du centre de gestion, puisque c'est une modification de l'organigramme. On dépend du CDG83, cela doit être soumis au CST, et on a obtenu un avis favorable le 19 septembre. Mais ce n'est pas nominatif.

Robert BENEVENTI

Le précédent était tout nominatif, et là, il est nominatif à moitié.

Le Président

On rajoutera les noms du DGS et du chargé de mission lorsqu'il sera arrivé.

Avez-vous des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité

IV. 1887 – Avis du SITTOMAT sur la modification n°1 du SRADDET de la Région Sud

Le Directeur

Pour la planification de la gestion des déchets, je vous rappelle que cette compétence a été transférée des départements aux régions en 2014. La Région, reprenant ces attributions, a élaboré un premier plan régional de gestion des déchets ménagers et assimilés, publié en 2019. Ce plan a été rapidement intégré au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équité des Territoires) le 15 octobre 2019. Le SRADDET est un document complet de planification régionale qui englobe diverses thématiques comme la gestion des déchets, le transport, l'économie, les risques, etc.

Ce SRADDET a fait l'objet d'une première modification, comme le nécessitait la loi Climat et Résilience. Cette loi stipulait qu'au vu des évolutions réglementaires des années 2020 et suivantes, notamment la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) concernant l'environnement et le développement durable, il était nécessaire de mettre à jour le SRADDET. C'est ce qu'a proposé cette modification, avec les nouveaux objectifs réglementaires, créés par la loi AGECE, principalement en matière de déchets, pour actualiser le document.

À l'époque du plan régional, le SITTOMAT avait délibéré pour émettre un avis favorable, assorti de deux réserves :

1. L'impact touristique sur la production de déchets était jugé insuffisamment pris en compte. La première modification du SRADDET ne touche en rien à cette partie, et je propose donc que nous maintenions cette réserve.

2. Le souhait d'une réserve de traitement de déchets ultimes de l'ordre de 90 000 tonnes, pour pallier par exemple l'arrêt d'un four de l'UVE du SITTOMAT ou de n'importe quelle UVE de PACA, qui peut très bien, un jour, connaître une avarie majeure. Cette capacité pourrait s'avérer nécessaire en cas d'avarie majeure, puisque toutes les installations sont limitées en capacité, notamment au regard des objectifs réglementaires de diminution des ordures ménagères.

Si vous cherchez 90 000 tonnes de capacité de stockage, normalement vous ne les trouvez pas. Il faut donc pouvoir les débloquer en cas d'avarie. C'est ce que fait le SRADDET, mais pour un cas très particulier, en cas de situation exceptionnelle (pandémie, catastrophe naturelle).

Le SRADDET prévoit la possibilité de déroger aux arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations de traitement, pour trouver des capacités complémentaires. À l'époque, notre demande visait à étendre cette possibilité aux aléas techniques pouvant survenir dans les UVE. Le SRADDET n'en a pas tenu compte, pas plus que sa modification n°1, qui ne porte que sur les nouveaux objectifs de la loi AGECE.

Un point n'avait pas été relevé à l'époque sur le plan régional, puisque lors de l'intégration du plan régional dans le SRADDET, certaines parties ont été simplifiées. Le plan régional contenait une partie intéressante, qui déclinait les objectifs de performance de tri des emballages et papiers graphiques, en fonction des typologies d'habitat. Une classification du territoire était proposée : urbain dense, touristique, très touristique, mixte, rural. Les objectifs nationaux et régionaux étaient déclinés avec des ambitions moins fortes, sur l'urbain dense par exemple par rapport au territoire rural, où il est plus facile de trier avec des bacs individuels chez soi. Contrairement à l'habitant du centre-ville, qui va devoir se déplacer à la colonne de collecte, etc.

Cette disposition était plutôt intelligente mais elle a disparu de la version SRADDET, et elle n'a pas été reprise non plus dans la modification n°1 du SRADDET. C'est un peu dommage, car cela permettrait d'adapter un petit peu quand même les objectifs. Aujourd'hui, nous déplorons d'avoir un objectif national, qui redescend au niveau régional, puis sur chaque partie du territoire régional, quasiment sur chaque commune. La maille est plutôt l'EPCI compétent, mais quel que soit votre territoire, vous devez avoir les mêmes performances. Il y a des territoires dans lesquels c'est plus facile, et il y a une performance élevée, et des territoires où c'est plus compliqué, avec des performances un peu en retrait. L'essentiel étant que les deux s'équilibrent. Mais cette disposition de classification des territoires n'est pas reprise.

Nous vous proposons donc, comme en 2018, de donner un avis favorable au SRADDET, puisqu'il ne fait que traduire la loi, avec les trois réserves que je vous ai expliquées. Même si nous ne sommes pas certains qu'elles seront prises en compte.

Robert BENEVENTI

C'est bien, il faut le dire tout le temps. Comme on dit, il faut continuer à frapper sur le même clou, tout en veillant à ce que le clou ne soit pas trop tendre pour éviter qu'il ne se torde.

Le SCOT va aussi formuler au moins deux réserves sur le ZAN, Zéro Artificialisation Nette, car le SRADDET, tel qu'il s'oriente, ne tient aucun compte des efforts faits par les territoires. Certains n'ont pas fait d'efforts, d'autres en ont fait beaucoup, mais cela n'a pas été pris en considération. Le ZAN était censé réduire la consommation de 50 %, mais comme il faut restituer des hectares aux territoires ruraux, ou restituer des hectares pour faire des infrastructures comme les autoroutes ou les gares, ils prélèvent sur ce que nous avons. Ce n'est donc pas 50 % mais 54,5 % de moins.

Le deuxième point concerne la répartition d'ici 2050 qui ne nous semble pas très claire. Nous allons donc formuler ces deux réserves.

Je me demande si, étant donné que le SCOT est un document intégrateur de tout ce qui se fait, je ne devrais pas également reprendre ces réserves.

Le SRADDET va cette fois-ci recevoir beaucoup d'avis favorables, mais avec de nombreuses réserves. Et des avis défavorables de certains territoires qui n'apprécient pas du tout la situation, surtout ceux qui sont très proches de celui qui a bénéficié de 49,5 % tandis que le territoire voisin a 54,5 %. Ce dernier va voter contre, mais c'est son choix.

Nous essayons d'être objectifs et de mentionner des éléments qui nous paraissent évidents. La courbe de baisse de consommation sur le territoire du SCOT Provence-Méditerranée, qui ressemble beaucoup à ce territoire-là, mis à part Saint-Tropez, est quand même vertueuse. C'est dommage que nous n'en ayons pas eu le bénéfice, donc nous allons l'attendre et cela me paraît tellement évident que nous allons le rajouter.

Le Président

En sachant que le Premier ministre a parlé du ZAN.

Robert BENEVENTI

Qu'est-ce qu'il a dit ?

Le Président

Il a dit qu'il n'allait pas évoluer.

Robert BENEVENTI

Il en a besoin.

Le Président

J'ai compris qu'il allait le faire évoluer, mais pour le durcir.

Robert BENEVENTI

Il a dit pareil pour les retraites. S'il écoute, car il veut écouter... Le problème au niveau du SRADDET, c'est qu'ils n'écoutent pas. Il y a eu des réunions, moi j'y suis allé, je connais bien la Région quand même, je suis allé à plusieurs reprises, je connais les fonctionnaires. Donc je leur ai expliqué. Ils me disent oui, mais ils font ce qu'ils veulent.

Le Président

C'est logique qu'ils fassent ce qu'ils veulent. On leur a donné les moyens de faire ce qu'ils voulaient. Je suis d'autant plus sévère que c'est mon ami Édouard Philippe qui a fait voter cette loi. On leur a donné les moyens de faire ce qu'ils veulent. Je suis désolé, si je me suis emporté lundi à la commission des maires de TPM, ce n'est pas contre l'idée en elle-même, c'est contre la façon de présenter des fonctionnaires. On était là pour valider ce qu'ils avaient fait sans que l'on nous écoute, c'est insupportable. Et là, au SRADDET, c'est la même chose. Et puis, comme

la loi leur a donné les moyens de l'imposer, en clair, vous êtes obligés. C'est la loi, il faut être légitimiste.

Robert BENEVENTI

Ils ne veulent pas faire de différences à l'intérieur de l'espace provençal. L'espace provençal est énorme, c'est le plus important de la région. Et nous, on est dedans.

Le Président

On est dedans parce que le Var a été découpé en quatre. Je rappelle que la Métropole a voté contre, justement parce qu'il y avait un découpage, ainsi que pour deux ou trois autres problèmes.

Robert BENEVENTI

Là aussi, ils n'ont pas écouté.

Le Président

Oui, je m'en souviens. Nous en avons parlé tous les deux. Bon, c'est comme ça.

Le SITTOMAT fait des remarques. On note que le SCOT va reprendre nos remarques. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

V. 1888 – Agrément de la modification d'actionnariat de la société ZEPHIRE

Le Président

On en a souvent parlé. Nous avons reçu les courriers, je viens de les lire. Je fais un résumé. Dans le pacte d'actionnariat de la société Zéphire, il était écrit que si l'un des deux partenaires prenait dans son actionnariat un concurrent, l'autre partenaire pouvait demander l'éviction de ce partenaire. Or, Pizzorno a pris dans son actionnariat Paprec, qui est concurrent d>IDEX dans ce métier. IDEX a donc demandé l'éviction de Pizzorno au sein de Zéphire.

Nous n'avons rien à dire, sauf que nous nous sommes dit que si d'aventure nous nous retrouvions comme il y a deux ans avec un problème inattendu, s'il n'y a pas de conventions entre IDEX et Pizzorno, puisque Pizzorno aurait été évincé de Zéphire, nous nous retrouverions avec des tonnages de déchets que nous ne pourrions pas traiter. Ce qui nous conduirait peut-être à ne plus ramasser les ordures ménagères.

Nous avons donc fait passer des messages en disant à IDEX qu'il aurait tout intérêt à garder Pizzorno dans son actionnariat, et ensuite à eux de discuter des pourcentages, etc. Apparemment, les messages ont bien été compris de part et d'autre, puisque l'autre avait dit « Si je ne suis plus majoritaire, je quitte Zéphire ».

C'est leur affaire interne. Cela a duré un certain temps. Nous avons dit que nous prendrions une décision aujourd'hui. Il était également écrit qu'ils pouvaient, en cas de désaccord, prendre un médiateur. Nous leur avons donc rappelé qu'il serait peut-être dans leur intérêt de prendre un médiateur, car c'est une histoire de gros sous.

Le médiateur a donné un avis qui, apparemment, a convenu aux deux parties, même si cela a pris du temps, puisque cela s'est passé au mois d'août. Nous avons eu un accord et une confirmation récemment. Il ne restait qu'un point à régler pour nous savoir comment ils allaient s'organiser localement, c'est-à-dire qui seraient nos interlocuteurs.

Nous savons aujourd'hui que le représentant d>IDEX, qui sera d'ailleurs le Président, Tony Leroy, quelqu'un de haut placé chez IDEX. Côté Pizzorno, c'est Monsieur Balse, que l'on

connaît aussi, qui sera directeur général. Quant au chef d'usine, c'est lui qui sera notre interlocuteur direct.

Ce que je vous demande, c'est d'agréer la modification d'actionnariat. C'est 51 % pour le groupe IDEX, et 48 % pour le groupe Pizzorno. Avez-vous des questions ?

Le Directeur

On a, avec Michel, une petite inquiétude. C'est d'ailleurs la raison des courriers qu'on a envoyés, auxquels ils ont répondu il y a quelques jours. Il y a une clause dans le contrat de DSP qui stipule très clairement que le délégataire est tenu d'avoir en permanence un représentant résident sur le territoire de l'aire toulonnaise, habilité à prendre toute décision relative à l'exploitation. Dans l'organisation actuelle, c'est le Président, Sauveur Martiniello, qui assume ce rôle. Dans l'organisation future, le Président, Tony Leroy, est quelqu'un qui vit et travaille à Paris.

Il nous explique qu'en fonction des modifications qui seront validées, il va élire domicile au moins trois jours par semaine ici pour être vraiment proche de l'usine, au moins dans les premiers temps. Cependant, l'objectif n'est pas qu'il reste à demeure sur l'aire toulonnaise parce qu'il a d'autres responsabilités ailleurs. Leur objectif est de faire monter en compétence le Directeur d'usine de manière à faire de lui cette personne, visée dans le contrat de DSP, habilitée à prendre toute décision relative à l'exploitation. C'est leur proposition.

Le Président

Moi, cela ne me choque pas.

Le Directeur

On peut difficilement dire qu'on n'en veut pas et que c'est pour cela que l'on n'agréé pas, même si on pressent avec Michel que l'on va quand même avoir une période transitoire durant laquelle il va falloir que l'on soit vigilant. On espère qu'on aura une bonne réactivité des équipes en place.

Le Président

Je pense que c'est une erreur de notre part que d'avoir écrit « exploitation ». Parce que qui est mieux placé que le directeur de l'usine pour prendre des décisions concernant l'exploitation ? Je pense que dans la DSP, on aurait dû écrire « exploitation et gestion de la société Zéphire ». Dans ce cas, le Directeur de l'usine n'était pas bien positionné pour faire cela. Là, on a écrit exploitation. Pour moi, le Directeur de l'usine est peut-être celui qui est le mieux placé pour prendre des décisions sur l'exploitation.

Le Directeur

Quand il y a des décisions importantes à prendre, notamment avec des impacts financiers ou juridiques importants, cela remonte au siège des sociétés et, à la limite, qu'elles soient ici ou ailleurs, cela ne pose pas de difficultés particulières. En général, ces décisions ne se prennent pas en vingt-quatre heures, on prend le temps de réfléchir et d'analyser.

Ce sont bien pour les situations d'urgence, qui nécessitent de prendre des décisions rapides pour éviter de perdre en disponibilité, notamment sur l'usine, qu'il faut qu'IDEX arrive à déléguer à son directeur d'usine. C'est ce que m'expliquait Tony Leroy. Il me disait que dans toutes leurs usines, ils ont des directeurs qui sont suffisamment capés pour leur déléguer ces attributions.

Le Président

Je rappellerai que dans le cas de la grève que nous avons connue, le Président de Zéphire, qui était Sauveur Martiniello, nous a plutôt mis des bâtons dans les roues.

Le Directeur

Ce n'est pas faux.

Le Président

Pour tout vous dire, il avait mis un cadenas sur l'entrée de l'usine, soi-disant pour éviter que les manifestants entrent dans l'usine. Sauf qu'en mettant un cadenas, on n'a pas pu faire rentrer les camions qui nous permettaient de faire tourner l'usine et notamment de pouvoir incinérer les DASRI. Les DASRI, ce sont les piquants, les tranchants des déchets hospitaliers, qui nécessitent, pour être incinérés, d'être mélangés aux ordures ménagères. Je me souviens, j'étais en conseil municipal, et je suis sorti pour dire tout le mal que je pensais de cette action.

Pour moi, la personne qui est la mieux placée, j'insiste bien, pour prendre des décisions sur l'exploitation, c'est le chef d'usine. Après, sur la gestion de Zephyre, c'est autre chose. Mais si on a des problèmes sur la gestion de Zephyre, on s'adressera au Président. On peut le faire par visio d'ailleurs, parce que le chef d'usine ne sera pas habilité à prendre ce genre de décisions.

Mais les principales décisions que l'on a, c'est sur l'exploitation. Est-ce qu'il faut détourner ou pas ? Il y a un problème au niveau des émissions de polluants, etc. Il y a des tas de décisions qui se prennent d'ailleurs aujourd'hui entre Michel et le chef d'usine, ou entre Christophe et le chef d'usine, sans passer par le Président.

Donc, c'est une affaire qui se termine bien, à mon avis, qui nous sécurise. Si un jour on a un problème, Pizzorno, restant dans l'actionnariat de Zephyre, saura réagir. Je rappelle que pour la petite histoire, la convention qu'il y avait entre les deux, c'était que Pizzorno s'engageait à réagir sur une période de huit jours. Si Pizzorno n'avait plus été dans l'actionnariat, il aurait certainement attendu huit jours pour réagir. On est rassurés.

Des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Rien d'autre à dire ?

VI. Questions diverses**Le Directeur**

La prochaine commission mixte se tiendra le jeudi 7 novembre. Nous n'avons pas pu la programmer le mercredi. Le comité syndical aura lieu le mercredi 13 novembre. Nous revenons donc à un mercredi.

Le Président

Merci. Bon retour à tous.

La séance est levée.